

Conseil Municipal du 19 janvier 2021

Le dix-neuf janvier deux mille vingt et un, à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Christine LE NAOUR, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Gilles HATREL, Vincent DECORDE, Alexandra AZZOPARDI, Lucie BLANCHARD

Étaient excusés : Stéphanie BRUN a donné pouvoir à Monique BOISSIERE, Eva GIGAN a donné pouvoir à Vincent DECORDE, Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO

Secrétaire de séance : Monique BOISSIERE

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020.

B- Communications diverses :

Madame le Maire informe de l'ajout de deux délibérations :

- Plan de relance du commerce non sédentaire - exonération du droit de place
- Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Décision modificative n°1 - budget 2020

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget par les écritures suivantes :

- Acquisition d'un logiciel cimetière - modification d'opération :

OP130/2051 : + 3000.00 €

OP114/21318 : - 2500.00 €

OP114/2158 : - 500.00 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Autorisation de signature - convention de mise à disposition de services - distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés

Madame le Maire informe le Conseil que la convention fixant les modalités techniques et financières pour la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Métropole Rouen Normandie sur le territoire de la commune, est arrivée à échéance.

Il convient de procéder au renouvellement de cette dernière dont la durée est fixée à un an à compter de la date de notification. Elle est renouvelable tacitement par période d'un an, dans la limite de deux ans. La durée maximale de validité est de trois ans.

La Métropole Rouen Normandie versera une participation financière équivalente au remboursement des frais de distribution engagés par la Commune, lesquels sont fixés à 0.15 euros par foyer et par distribution.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise Madame Le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de services pour la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés avec la Métropole Rouen Normandie.

La convention est annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO

Plan de relance du commerce non sédentaire - exonération du droit de place

Afin de soutenir, les commerçants non sédentaires dont l'activité est impactée par la COVID 19, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une exonération du droit de place à partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'accorder aux commerçants non sédentaires, une exonération à partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Robert LAFITE

Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,
VU la circulaire du 4 novembre 2009,
VU le Code du Travail,
VU le Code de l'Education,

VU la convention tripartite annoncée,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Convention.

D'approuver la convention tripartite qui sera signée entre la collectivité, l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

Cette convention précise l'objet du stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, indemnisation de frais transport, nourriture), ainsi que la gratification éventuelle...

Article 2 : Rémunération des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Une rémunération sera attribuée aux stagiaires de l'enseignement supérieur.

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. *(Aucune gratification n'est obligatoire pour un stage d'une durée inférieure à 2 mois consécutifs).*

Si la rémunération versée au stagiaire ne dépasse pas le montant de la gratification minimale, elle est exonérée de charges sociales à la fois pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire (la CSG et la CRDS ne sont pas dues). Elle est en revanche soumise à cotisations et contributions sociales au-delà du seuil de franchise, calculées sur la fraction excédentaire.

Article 3 : Inscription au budget.

- Inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 article 64131.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De verser une gratification de 3700 € brut pour toute la période du stage, versé mensuellement à niveau identique, soit 616.67 € brut par mois.
- Autorise la signature de la convention et la mise en œuvre de la présente décision

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique BOISSIERE informe que le protocole renforcé a été mis en place au restaurant scolaire le 18 janvier 2021. Il n'y a plus de chefs de table, les enfants sont installés par classe. Les agents servent le pain, l'eau et les entrées.

Les activités sportives, scolaires, périscolaires et extrascolaires sont suspendues. Les activités culturelles sont maintenues pour les mineurs.

Calendrier :

- Lundi 25 janvier 2021 à 18h Métropole Rouen Normandie : réunion commissions de petites communes.
- Mardi 26 janvier 2021 à 18h30 en mairie : réunion des représentants des communes de l'entente intercommunale des collèges de Darnétal
- Mercredi 27 janvier 2021 en vision : participation de Monique BOISSIERE à un 1^{er} atelier « agriculture et alimentation » organisé par la Métropole Rouen Normandie
- Mercredi 27 janvier 2021 en visio à 17h : réunion de la CLETC de la Métropole Rouen Normandie (Sylvaine SANTO)
- Mercredi 27 janvier 2021 à 18h30 en mairie : réunion de la commission culture
- Jeudi 28 janvier 2021 à 18h30 : réunion de la Commission Sociale et Solidaire
- Samedi 30 janvier 2021 à 14h au terrain d'hivernage puis probablement en visio à partir de 18h : Assemblée Générale de l'association Moutontond
- Lundi 1^{er} février 2021 à 9h en mairie : rendez-vous trimestriel avec le Pôle de proximité Plateaux Robec (Sylvaine SANTO et Gilbert DECOODT)
- Mardi 2 février 2021 à 18h30 en mairie : 2^{ème} réunion de la commission friche Etanel
- Mercredi 3 février 2021 à 18h : réunion zone FILO'R à laquelle appartient Roncherolles-sur-le-Vivier
- Jeudi 4 février 2021 à 18h en mairie : réunion du groupe de travail pour le Plan Communal de Sauvegarde / DICRIM
- Lundi 8 février 2021 à 17h : bureau et conseil de la Métropole Rouen Normandie
- Mercredi 10 février 2021 : participation de Monique BOISSIERE à un 2^{ème} atelier « agriculture et alimentation » organisé par la Métropole Rouen Normandie
- Jeudi 11 février 2021 à 19h en mairie : Conseil municipal suivi d'un bureau (commission plénière finances)
- Mercredi 17 février 2021 à 13h30 en mairie : réunion du Conseil Municipal des Jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.